

RÉSOLUTION

adoptée

le 9 octobre 2013

N° 12
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

RÉSOLUTION

visant à créer une station de radio française « Radio France Europe » : R.F.E., destinée à mieux faire connaître, dans tous les domaines, la vie quotidienne de nos partenaires européens.

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 459 (2012-2013).

Le Sénat,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu les articles 1^{er} à 6 de la loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution,

Conscient que l'Union européenne ne se fera pas sans l'adhésion des peuples qui la composent, celle-ci supposant une meilleure connaissance mutuelle,

Considérant qu'une chaîne de radio spécialement dédiée à cet effet peut y contribuer efficacement ;

Propose au Gouvernement la création de R.F.E. : « Radio France Europe », radio publique, destinée à faire mieux connaître à nos concitoyens la vie quotidienne : politique, économique, sociale, sportive, festive, culturelle de chacun de nos vingt-six partenaires de l'Union européenne ;

Émet le vœu qu'une telle initiative soit reprise de façon identique par un maximum de nos partenaires, chez eux, dans leur propre langue ;

Souhaite enfin qu'une subvention de 50 % de l'Union européenne dédiée au financement de telles radios soit prévue pour faciliter leur création.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 octobre 2013.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL